

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE DE  
CORANCEZ ET VER-LÈS-CHARTRES**

Convocation du :  
9 avril 2026

Corancez :

- 3 titulaires
- 2 suppléants

Ver-lès-Chartres :

- 3 titulaires
- 2 suppléants

- Nombre de  
membres :
- en exercice : 10
  - présents : 7
  - votants : 6

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 AVRIL 2026**

Le lundi 13 avril 2026, à 17 heures 30, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 9 avril 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Joëlle SILLY, doyenne d'âge, puis de Madame Delphine BRAULT, à compter de son élection en tant que présidente.

**Étaient présents en qualité de membres titulaires :**

Mesdames Delphine BRAULT, Virginie LESAINTE et Joëlle SILLY, et Messieurs Stéphane BOURGEOIS, Alain CHOUPART et Max VAN DER STICHELE

**Était présente en qualité de membre suppléant :**

Madame Claire NGUYEN

**Étaient absents excusés en qualité de membres suppléants :**

Mesdames Magalie GRÉGO et Gaëlle LEBÉ, et Monsieur Joffrey PINAULT

**Secrétaire de séance :** Madame Claire NGUYEN

Les nouveaux membres du comité syndical sont accueillis par Madame Marie-Ange ABADIA, Présidente sortante.

La séance du comité syndical est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle SILLY, doyenne d'âge, à 19h01.

A été invitée et assiste à la séance, Madame Fabienne CHADRON, institutrice faisant fonction de directrice de l'école.

Madame SILLY procède à l'appel nominal et déclare les délégués du comité syndical installés dans leurs fonctions.

Madame Claire NGUYEN est désignée secrétaire de la présente séance.

Madame SILLY demande aux délégués sortants s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du comité syndical du 2 février 2026.

Aucune remarque n'est élevée, donc Madame SILLY soumet le procès-verbal au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 2 abstentions des nouveaux délégués (Claire NGUYEN, Virginie LESAINTE) et 5 voix pour des délégués sortants (Stéphane BOURGEOIS, Delphine BRAULT, Alain CHOUPART, Joëlle SILLY et Max VAN DER STICHELE), approuve le procès-verbal de la séance du 2 février 2026.

Madame SILLY rappelle l'ordre du jour de la présente séance du comité syndical :

- Points délibératifs :
  - Élection du président
  - Fixation du nombre de vice-président
  - Élection du vice-président
  - Approbation du compte financier unique 2025
  - Affectation des résultats 2025
  - Adoption du budget primitif 2026
  - Attribution de subventions 2026

- Points d'information :
- Point école

## **I. POINTS DÉLIBÉRATIFS**

### **1. 2026-002 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT**

Madame SILLY, présidente de la présente séance en qualité de doyenne d'âge, invite le comité syndical à procéder à l'élection du président, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Locales.

Après appel à candidatures, Mme Delphine BRAULT se porte candidate à la fonction de présidente.

Madame Joëlle SILLY enregistre la candidature de Mme Delphine BRAULT et invite les membres du comité syndical à passer au vote.

Le comité syndical désigne 2 assesseurs (M. Stéphane BOURGEOIS et Mme Virginie LESANT) afin de constituer un bureau de vote (Mme Joëlle SILLY étant présidente et Mme Claire NGUYEN secrétaire) pour procéder à l'élection du président du SIVOS des communes de Corancez et Ver-lès-Chartres, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Chaque délégué du comité syndical, après appel de son nom, a déposé l'enveloppe contenant son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 1 délégué suppléant, Madame Claire NGUYEN, tous les délégués titulaires étant présents
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 6 (six)
- bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)
- suffrages exprimés (votants - blancs - nuls) : 6 (six)
- majorité absolue : 4 (quatre)
- voix pour Mme BRAULT : 6 (six)

Après avoir voté, le comité syndical,

Par 6 voix pour Mme BRAULT,

- PROCLAME Madame Delphine BRAULT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, élue présidente du SIVOS de Corancez et Ver-lès-Chartres pour la durée du mandat du comité syndical.

### **2. 2026-003 : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT**

Madame la Présidente expose le point qui suit.

Madame BRAULT indique que les 2 points à suivre vont consister à déterminer le nombre de vice-président(s) et de les élire. Le nombre de vice-président(s) ne peut dépasser 20 % de l'effectif de l'organe délibérant (qui est de 10 délégués), soit un maximum de 2 vice-présidents. Il existait jusqu'à présent 1 postes de vice-président, et il est proposé d'en créer 1 pour ce nouveau mandat

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- FIXE à 1 le nombre de vice-président du syndicat intercommunal à vocation scolaire des communes de Corancez et Ver-lès-Chartres.

### **3. 2026-004 : ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT**

Madame la Présidente expose le point qui suit.

Madame BRAULT invite le comité syndical à procéder à l'élection du vice-président, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Locales.

Après appel à candidatures, Mme Virginie LESAINTE se porte candidate pour exercer les fonctions de vice-présidente.

La présidente enregistre la candidature de Mme Virginie LESAINTE et invite les membres du comité syndical à passer au vote.

Le comité syndical désigne 2 assesseurs (M. Stéphane BOURGEOIS et Mme Virginie LESAINTE) afin de constituer un bureau de vote (Mme Joëlle SILLY étant présidente et Mme Claire NGUYEN secrétaire) pour procéder à l'élection du vice-président du SIVOS des communes de Corancez et Ver-lès-Chartres, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Chaque délégué du comité syndical, après appel de son nom, a déposé l'enveloppe contenant son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 1 délégué suppléant, Madame Claire NGUYEN, tous les délégués titulaires étant présents
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 6 (six)
- bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)
- suffrages exprimés (votants - blancs - nuls) : 6 (six)
- majorité absolue : 4 (quatre)
- voix pour Mme LESAINTE : 6 (six)

Après avoir voté, le comité syndical,

Par 6 voix pour Mme LESAINTE,

- PROCLAME Madame Virginie LESAINTE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, élue vice-présidente du SIVOS de Corancez et Ver-lès-Chartres pour la durée du mandat du comité syndical.

### **4. 2026-005 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Madame BRAULT expose le point qui suit.

Madame BRAULT indique que le compte financier unique (CFU) est un document établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, qui fait apparaître un résultat de clôture 2025 de 19 803,90 € en fonctionnement et de 832,78 € en investissement, ce qui est en baisse par rapport à celui de 2024.

Madame SILLY, en qualité de doyenne de la présente séance, est désignée pour présider la séance afin de procéder aux opérations de vote du compte financier unique (CFU) 2025.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ÉLIT Madame Joëlle SILLY pour présider la séance afin de procéder aux opérations de vote du compte financier unique (CFU) 2025 ;
- APPROUVE le compte financier unique (CFU) 2025 ;
- ARRÊTE le résultat de clôture de l'exercice 2025 à 19 803,90 € en fonctionnement et 832,78 € en investissement, comme suit :

SECTION	RESULTAT CLOTURE 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2025	RESULTAT 2025	RESULTAT CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	832,78 €	-	-	832,78 €
FONCTIONNEMENT	51 836,35 €	-	- 32 032,45 €	19 803,90 €
TOTAL	52 669,13 €	-	- 32 032,45 €	20 636,68 €

#### 5. 2026-006 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Madame BRAULT expose le point qui suit.

Madame BRAULT rappelle que le CFU fait apparaître un résultat de clôture 2025 excédentaire en fonctionnement d'un montant de 19 803,90 €, ainsi qu'un résultat positif en investissement d'un montant de 832,78 € après intégration des rester à réaliser, et que le comité syndical doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement tel que proposée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DÉCIDE de l'affectation des résultats 2025 comme suit :
  - compte 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 832,78 €
  - compte 002 - résultat de fonctionnement reporté : 19 803,90 €
  - compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés : -
- DIT que l'ensemble des sommes mentionnées ci-dessus seront intégrées au budget primitif 2026.

#### 6. 2026-007 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Madame BRAULT expose le point qui suit.

Madame BRAULT indique que l'ouverture de classe prévue pour la rentrée de septembre aura un impact sur le budget, et en particulier sur les charges de personnel.

Monsieur VAN DER STICHELE soulève l'importante augmentation du montant de la cotisation de Ver-lès-Chartres, ce qui indique que la croissance de l'effectif scolaire est certainement majoritairement dû à la commune.

Madame BRAULT précise que les dépenses et recettes ont été évaluées le plus sincèrement possible et que le projet de budget primitif 2026 est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement, et en suréquilibre en investissement, comme détaillé ci-après :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
011 - Charges à caractère général	85 443.00 €	71 525.21 €	80 673.00 €	-5.58%
012 - Charges de personnel	130 950.00 €	128 170.98 €	148 700.00 €	13.55%
65 - Autres charges de gestion courante, dont :	15 450.00 €	15 396.50 €	15 450.00 €	0.00%
- indemnités de fonction des élus	8 500.00 €	8 309.67 €	8 500.00 €	0.00%
- subvention de fonctionnement APE	850.00 €	850.00 €	900.00 €	5.88%
- subvention coopérative scolaire	500.00 €	- €	500.00 €	0.00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	- €	- €	50.00 €	-
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>231 843.00 €</b>	<b>215 092.69 €</b>	<b>244 873.00 €</b>	<b>5.62%</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
013 - Atténuations de charges	- €	23.18 €	13 000.00 €	-
70 - Produits de services	38 000.00 €	40 973.26 €	46 000.00 €	21.05%
74 - Dotations et participations	142 006.65 €	142 048.69 €	166 054.10 €	16.93%
75 - Autres produits de gestion courante	- €	1.25 €	- €	-
76 - Produits financiers	- €	13.86 €	15.00 €	-
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>180 006.65 €</b>	<b>183 060.24 €</b>	<b>225 069.10 €</b>	<b>25.03%</b>

<b>ÉQUILIBRE OPÉRATIONS RÉELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2026</b>	<b>- 19 803.90 €</b>
---	----------------------

042 - Opérations d'ordre de transferts	- €	- €	- €	-
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>231 843.00 €</b>	<b>215 092.69 €</b>	<b>244 873.00 €</b>	<b>5.62%</b>

002 - Résultat reporté de fonctionnement	51 836.35 €	51 836.35 €	19 803.90 €	-61.80%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>231 843.00 €</b>	<b>234 896.59 €</b>	<b>244 873.00 €</b>	<b>5.62%</b>

<b>ÉQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2026</b>	<b>- €</b>
--	------------

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRES	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	-
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>-</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRES	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0.00%</b>

<b>ÉQUILIBRE OPÉRATIONS RÉELLES D'INVESTISSEMENT BP 2026</b>	<b>- €</b>
--	------------

001 - Résultat reporté d'investissement	- €	- €	- €	-
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>-</b>

001 - Résultat reporté d'investissement	832.78 €	832.78 €	832.78 €	0.00%
040 - Opérations d'ordre de transferts	- €	- €	- €	-
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>832.78 €</b>	<b>832.78 €</b>	<b>832.78 €</b>	<b>0.00%</b>

<b>ÉQUILIBRE SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2026</b>	<b>832.78 €</b>
---	-----------------

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2026, présenté en équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 244 873 €, et en suréquilibre en investissement à 832,78 € ;
- AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, par décision dont il rend compte à l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

## **7. 2026-008 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026**

Madame BRAULT expose le point qui suit.

Madame BRAULT indique que le SIVOS attribue chaque année des subventions à la coopérative scolaire et à l'association des parents d'élèves, et précise que cette dernière a demandé à ce que le montant soit légèrement augmenté.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ATTRIBUE pour l'année 2026 les subventions suivantes :

	Subvention 2025	Subvention 2026
Association des Parents d'Élèves Les Loustics	850 €	900 €
Coopérative scolaire de l'école de Corancez – Ver-lès-Chartres	500 €	500 €
<b>Total</b>	<b>1 350 €</b>	<b>1 400 €</b>

Fin des points délibératifs : 18h15

## **II. POINTS D'INFORMATION**

### **1. POINT ÉCOLE**

Madame CHADRON fait part du compte-rendu de l'évaluation de l'école, très largement positif.  
Madame BRAULT demande s'il sera possible de disposer du rapport d'évaluation complet.

Madame CHADRON évoque le réaménagement à venir des locaux de l'école en vue de l'installation d'une nouvelle classe. Cela passera à la fois par une réorganisation des espaces et par un désencombrement.

Madame CHADRON demande quels choix seront faits par les nouveaux élus en charge du SIVOS en matière de sécurité, et pose par exemple la question de la mise en place d'une alarme incendie et de l'installation d'un panneau de rassemblement.

Madame BRAULT et Monsieur BOURGEOIS répondent que c'est actuellement en cours.

Madame CHADRON informe avoir signalé une information préoccupante concernant un enfant.

Madame CHADRON indique être en train de préparer la cérémonie du 8 mai, et de préparer une chanson avec les élèves, le « Chant des Partisans ».

Madame CHADRON demande la validation du site choisi dans le cadre des ATE (aires terrestres éducatives), sachant que l'aire de jeux a été écartée par les élèves.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que ce projet permettra aux enfants d'observer la nature, et qu'une visite des 3 sites proposés avait eu lieu il y a quelques temps.

Madame CHADRON indique avoir été destinataire il y a quelques temps d'une relance de la part du fournisseur Majuscule concernant une facture non réglée.

Le secrétariat répond que l'entreprise a fermé et qu'un huissier a repris la gestion des comptes, mais que le cabinet a envoyé plus de 1 000 courriers comme celui reçu par le SIVOS, et que nous aurons plus d'éléments à venir pour le règlement du montant demandé d'ici quelques temps.

Madame CHADRON demande si le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) sera mis à jour, notamment au vu des coordonnées des nouveaux élus.

Madame CHADRON propose de prévoir une formation pour sensibiliser au Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH).

Madame CHADRON rappelle que le prochain conseil d'école aura lieu le 29 juin.

Madame BRAULT propose de prévoir une visite de l'école le 27 avril à 18h00.

Madame BRAULT propose de prévoir provisoirement la date du prochain comité syndical le lundi 4 mai 2026 à 19h00.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h16.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Délégués titulaires :

Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Madame LESAIN Virginie	
Madame BRAULT Delphine		Madame SILLY Joëlle	
Monsieur CHOUPART Alain		Monsieur VAN DER STICHELE Max	

Délégués suppléants :

Madame LEBÉ Gaëlle	<i>Absente excusée</i>	Madame Magalie GRÉGO	<i>Absente excusée</i>
Madame NGUYEN Claire		Monsieur PINAULT Joffrey	<i>Absent excusé</i>